



Le 16 décembre 2014

Monsieur Yves Bolduc
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Édifce Marie-Guyart
1035, rue de la Chevrotière, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Objet : Appui à la proposition de la Commission scolaire des Patriotes

Monsieur le Ministre,

Nous vous écrivons aujourd'hui pour vous faire part de nos préoccupations quant à nos élèves actuellement scolarisés au primaire et qui demeurent à Chambly et Carignan. Nous avons pris connaissance de votre projet de redécoupage du territoire de la Commission scolaire des Patriotes qui a été présenté à la rencontre des présidents et directeurs généraux membres de la Fédération des commissions scolaires du Québec le 20 novembre dernier et nous constatons que tous nos élèves actuels et futurs seront touchés par ce redécoupage lorsqu'ils seront scolarisés au secondaire.

En ce qui concerne les élèves de notre école, nous vous faisons parvenir en pièce jointe, l'extrait de résolution de la séance du conseil d'établissement du 9 décembre courant. Par cette résolution, nous souhaitons vous faire connaître notre appui à la démarche entreprise par la Commissions scolaire des Patriotes pour le bien-être de nos élèves et de leur réussite scolaire et par souci d'une saine gestion des finances publiques.

Espérant que vous pourrez donner suite favorable à la proposition de la Commission scolaire des Patriotes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos sentiments distingués.

Monsieur Philippe Desmarais
Président du conseil d'établissement

cc. Hélène Roberge, présidente des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes





RÉSOLUTION CE-21-12-14

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2014 À 19H À LA SALLE DU PERSONNEL

Objet : Résolution contre le redécoupage du territoire de la Commission scolaire des Patriotes

- **CONSIDÉRANT** que plusieurs élèves de Chambly et de Carignan fréquentent les écoles des villes de Boucherville et de St-Bruno;
- **CONSIDÉRANT** que le redécoupage proposé empêcherait les élèves de Chambly et de Carignan de fréquenter ces deux écoles;
- **CONSIDÉRANT** que l'École secondaire de Chambly est une école offrant le 1er, 2^e et 3^e secondaire uniquement et que ses élèves fréquentent l'École secondaire du Mont-Bruno en 4^e et 5^e secondaire;
- **CONSIDÉRANT** qu'il est important pour les élèves du secondaire de maintenir une continuité dans leurs études;
- **CONSIDÉRANT** que ce projet compromet sérieusement la stabilité et la continuité dans l'offre des services éducatifs, pour plusieurs élèves du secondaire, en septembre 2016, notamment sur le territoire de la Commission scolaire des Patriotes;
- **CONSIDÉRANT** qu'aucune étude n'a été déposée par le ministre sur les économies anticipées par les regroupements proposés en lien avec les impacts sur l'organisation des services aux élèves et leur réussite éducative ;
- **CONSIDÉRANT** qu'il serait souhaitable que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport prenne le temps de consulter les acteurs immédiats et les partenaires, et d'analyser les impacts en matière de coûts et de services aux élèves d'une telle proposition dans leurs milieux respectifs;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Éline Grignon,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité, de vous demander de maintenir les délimitations du territoire de la Commission scolaire des Patriotes dans son état actuel.

Adopté à l'unanimité.

CE-21-12-14

Monsieur Philippe Desmarais, président du conseil d'établissement
2014-12-16

